



Sécurité et Développement durable 2 enjeux prioritaires

Depuis des années, les marques sont jugées lorsque leurs produits mettent en péril la sécurité des utilisateurs. Mais un phénomène plus récent est désormais significatif : ces marques sont aussi dénoncées lorsque leurs produits et leur activité peuvent porter atteinte aux enjeux de développement durable, en particulier l'environnement. Cela représente un défi d'envergure pour l'entreprise.

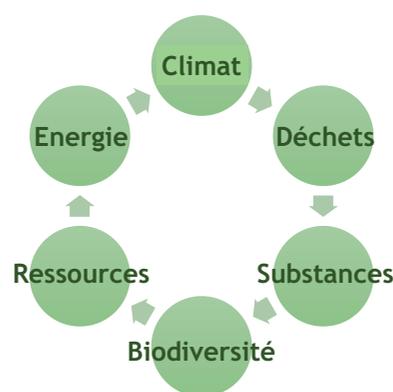


© Pressmaster Fotolia

Chaque produit porte en lui des conséquences potentielles, directes ou indirectes, sur les grands enjeux environnementaux et même sociétaux.

La fabrication des produits nécessite des ressources (pétrochimiques, végétales, minérales) dont l'épuisement est souvent illustré (dépassement du pic de pétrole, disparition des forêts primaires pour le bois, fin des stocks de matières minérales stratégiques comme certains métaux, etc). Cette exploitation rend la biodiversité de plus en plus vulnérable (une grande proportion des espèces vivantes sont menacées) tandis que l'énergie, indispensable à la production, au transport et à la consommation, contribue au réchauffement climatique (carbone).

La plupart des produits sont constitués de matériaux et substances d'origine artificielle dont l'actualité ne cesse de révéler les impacts sur la santé et l'environnement (ou l'impact sur la santé de l'environnement pollué), comme elle relève ceux des déchets générés par notre consommation de masse. Chaque produit porte en lui des conséquences potentielles, directes ou indi-



rectes, sur les grands enjeux environnementaux et même sociétaux.

Des produits sous haute surveillance

Par exemple en 2016 : dans sa dernière étude, le WWF épingle les 25 entreprises françaises dont l'activité génère le plus d'incidences négatives sur les écosystèmes mondiaux et qui sont, pour la plupart, des marques de produits dont

l'activité épuise ou stresse des ressources comme le bois, le papier, le coton, l'huile de palme, etc.

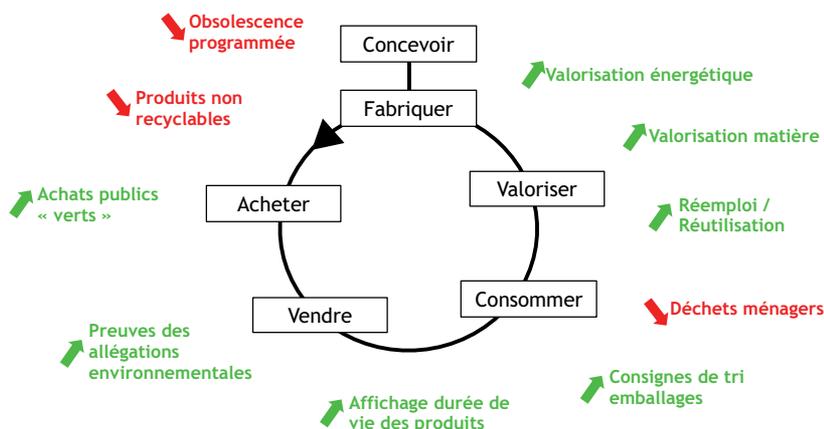
De son côté, Greenpeace dénonce les marques de vêtements de sports qui mettent sur le marché des produits contenant des substances dangereuses pour la santé. Et la plupart des médias, même généralistes, relaient le 3^{ème} anniversaire du tragique accident du Rana Plaza, catastrophe ayant révélé les désastreuses conditions de travail des ouvriers du textile dans les pays à bas coût.

Encadrement réglementaire de plus en plus contraignant : l'étau se resserre

Avec la confirmation du lien entre santé et environnement, le Règlement REACH de 2006 a présenté comme objectif de préserver la santé comme l'environnement en encadrant les substances chimiques et les obligations associées des opérateurs économiques.

LTE Loi de Transition Énergétique

à Des objectifs sur toute la chaîne de valeur du Produit



l'information des consommateurs (sur demande) pour établir des conditions de fabrication dans des conditions respectueuses des conventions relatives aux droits humains fondamentaux (par exemple, des indications sur l'origine géographique des matériaux et composants ou sur l'implantation géographique du fabricant, de ses sous-traitants et fournisseurs).

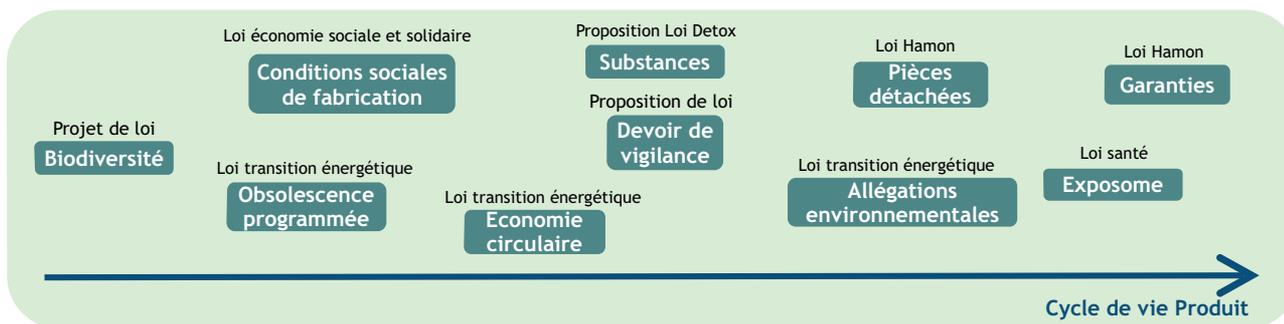
En 2015, la loi transition énergétique a consacré un titre entier à : « *Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage* ». L'obsolescence programmée est désormais un délit.

Sont également notables d'autres projets à l'issue incertaine mais dont les termes confirment l'évolution des préoccupations santé / environnement, et plus généralement, de développement durable : la proposition de loi « Détox » visant à accélérer la substitution des substances les plus toxiques et la proposition de loi relative au devoir de vigilance visant à imposer aux grandes entreprises la mise en place d'un plan de vigilance pour prévenir les risques en matières d'environnement, de droits humains fonda-

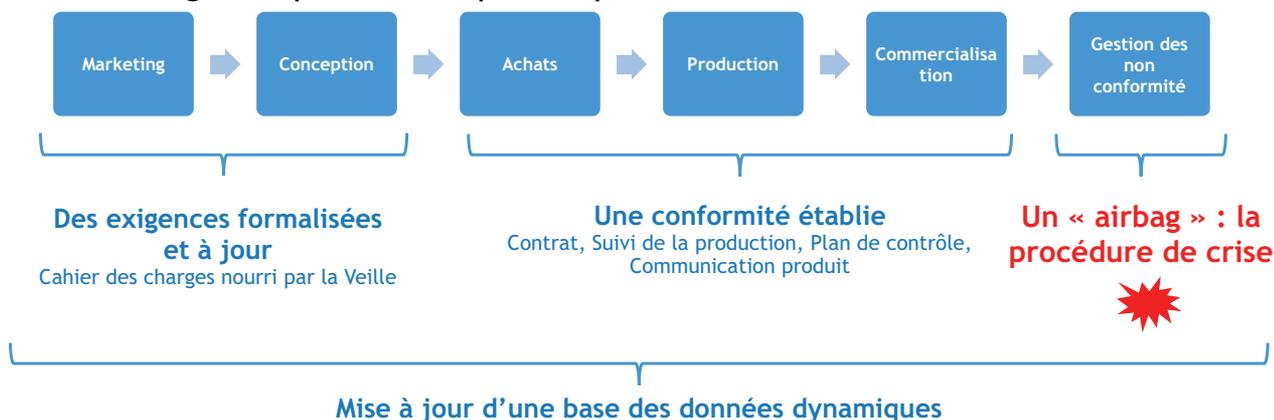
Plus récemment, en 2014, les préoccupations de développement durable ont été intégrées par la loi de consommation Hamon, en incitant à la conception de produits aux qualités plus durables (information sur les pièces détachées, garantie légale de conformité revue), et

en confirmant l'évolution vers « l'après-consommation » par la prévision de rapports sur l'économie de fonctionnalité (expérimentation sur l'affichage du prix d'usage) ou l'économie circulaire.

La même année, la loi relative à l'économie sociale et solidaire a prévu

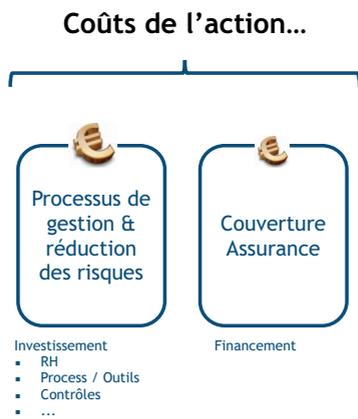


Une stratégie de prévention par étape

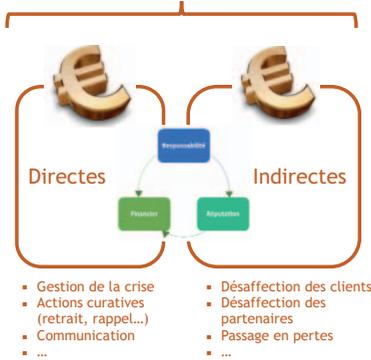




La mise en perspective des coûts



... pour limiter les conséquences d'un sinistre éventuel



mentaux, de risques sanitaires ou de corruption, dans l'ensemble de leur chaîne (filiales et sous-traitants).

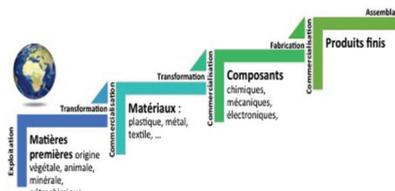
Comment réagir : une stratégie préventive adéquate

Comprendre ces enjeux, les attentes de la société et l'évolution des exigences associées est essentiel pour la sécurité juridique et économique de l'entreprise qui se doit d'y répondre en adaptant les actions à mettre en place dans son organisation.

Les entreprises ne peuvent plus se contenter de sous-traiter ou d'acheter leurs produits sans maîtrise de la chaîne d'approvisionnement, a fortiori lorsque ces produits portent leurs marques. Il n'est plus envisageable de se réfugier derrière l'argument d'une méconnaissance que l'économie des produits non alimentaires aurait finalement suscitée : les fabrications souvent délocalisées (a minima les approvisionnements lointains en matières premières et composants) font de la

connaissance des produits (leur origine, leur composition) un objectif difficile à atteindre.

L'entreprise doit s'entourer d'expertises fortes pour mieux définir et maîtriser la chaîne d'approvisionnement et ses complexités.



Comme évoqué, sécurité de tous et préservation (du mieux possible...) des enjeux majeurs de développement durable justifient aujourd'hui des process rigoureux, moins opaques et plus experts, pour s'adapter en permanence à l'évolution quotidienne de l'état des connaissances et de la technique.

Rappelons que, pour être pragmatique et efficace, la stratégie de prévention

doit s'intégrer aux étapes principales du process Produits, dès l'amont avec une veille réglementaire, scientifique et médiatique formalisée, actualisée et traduite en actions opérationnelles « juste » nécessaires, jusqu'à la procédure de crise qui doit être simple et adaptée à l'organisation de l'entreprise pour une parfaite réactivité en cas d'incident.

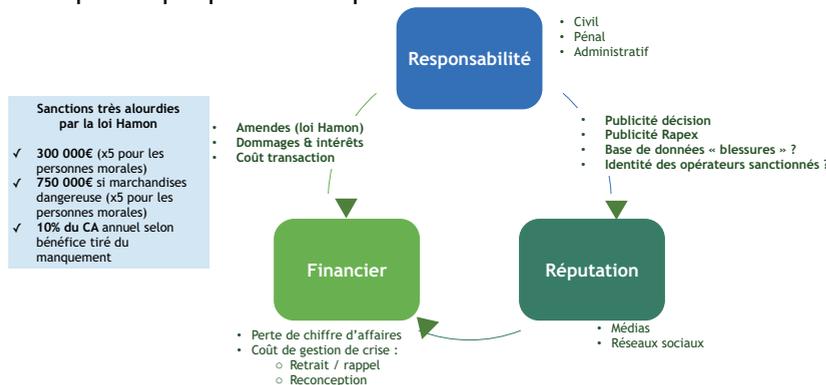
Vers un double objectif pour l'entreprise : réduire les risques et se différencier

Il est essentiel de rappeler là encore que, si cette stratégie de prévention représente un investissement significatif pour l'entreprise, celui-ci est pourtant bien souvent très inférieur aux potentiels « coûts de l'inaction »...

En effet, une crise liée à un accident de l'utilisateur ou une attaque médiatique qui révélerait une pratique irresponsable au regard d'enjeux de développement durable pourrait mettre en péril l'activité même de l'entreprise : selon les cas, la mise en jeu de sa responsabilité, civile (responsabilité du fait des produits défectueux), pénale (tromperie, mise en danger de la vie d'autrui...), des mesures administratives a minima contraignantes (interdiction d'importation, de commercialisation..., décision de retrait ou rappel, ...) et des enjeux de réputation susceptibles de détourner clients et partenaires.

En ne prenant pas en compte les enjeux majeurs liés aux produits, l'entreprise se priverait aussi d'une démarche de progrès stratégique d'un point de vue concurrentiel. Surmonter les difficultés peut constituer un atout en se différenciant par des approches innovantes et responsables fortement contributrices de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Le triple risque pour l'entreprise



F Sylvie Pugnet
Avocat, spécialisée en droit et risques des produits de consommation.

Christian Zolesi
Directeur associé
GreenFlex / Good Products Solutions, expert en Qualité et Risques Produits